



Luxembourg, le

07 AVR. 2020

Dossier suivi par :
ZABE Florence
Florence.zabe@cgpo.etat.lu

Lettre circulaire aux départements ministériels

Objet : Amélioration de l'accueil dans les départements ministériels

Dans le cadre de la promotion de l'image de marque de l'Administration gouvernementale, le Gouvernement estime utile et nécessaire d'améliorer la qualité de l'accueil du public dans les départements ministériels. En effet, l'accueil qui est assuré en principe par des fonctionnaires du groupe de traitement D2 (sous-groupe administratif) ou, le cas échéant, par des employés ou des salariés de l'Etat, constitue dans une certaine mesure la carte de visite de l'Administration. Dans sa séance du 10 novembre 2000, le Gouvernement en conseil avait d'ailleurs déjà décidé qu'une tenue vestimentaire adéquate (costume foncé) s'impose aux huissiers de l'Etat affectés aux différents Ministères, tout au long de l'exercice de leurs fonctions.

En date du 7 mars 2007, le conseil de Gouvernement a approuvé l'introduction d'une indemnité d'habillement spéciale en faveur des agents de l'Administration gouvernementale qui assurent effectivement l'accueil dans les départements ministériels. Cette indemnité d'habillement spéciale est destinée à l'acquisition de costumes/tailleurs foncés (gris, bleu, noir) classiques. Les agents bénéficiaires seront informés individuellement par le Ministère de la Fonction publique de la possibilité de se faire rembourser chaque année un montant maximal de 620 euros sur présentation de factures détaillées et récentes. Le relevé en annexe vous informe des bénéficiaires de l'indemnité spéciale d'habillement prévus pour l'année 2020, veuillez aviser tout changement **au plus tard jusqu'au 30 avril 2020** au Ministère de la Fonction publique.

Suite à l'attribution de ces costumes et tailleurs aux agents de l'Administration gouvernementale concernés, nous vous saurions gré de bien vouloir aviser ces agents de porter une tenue vestimentaire adéquate dans l'exercice de leurs fonctions. Est considérée comme tenue vestimentaire adéquate :

- un costume /tailleur foncé (gris, bleu, noir) ;
- une chemise/un chemisier blanc(he) ou bleu(e) clair(e) ;
- une cravate décente pour les messieurs.

Dans ce même contexte, nous vous invitons à consulter le cycle de séminaires que l'Institut national d'administration publique propose à l'attention des services d'accueil et d'encadrement du public dans les différents départements ministériels et de les contacter le cas échéant (formation@inap.etat.lu)

Sont visés par ces formations :

- les fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires relevant du groupe de traitement D2 (sous-groupe administratif) ;
- les fonctionnaires, employés et autres agents chargés d'assurer l'accueil et l'encadrement du public dans les différents services de l'Administration gouvernementale.

Le Ministre de la Fonction publique



Marc Hansen